



[Les] bonnes raisons de s'assurer

L'assurance des associations



MULTIRISQUE ASSOCIATIONS

Les garanties de base

RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES	
SITUATIONS	CAS CONCRETS
Savez-vous que tout membre, y compris bénévole, peut se voir imputer la responsabilité d'un accident ?	➤ Lors d'une kermesse organisée par une association, un bénévole fait tomber le matériel qu'il transporte et blesse un visiteur. GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE
Organisez-vous parfois des sorties ou spectacles ? Si oui, savez-vous que, vous et votre association, pouvez être tenus pour responsables en tant qu'organisateur d'une manifestation ? ➤ ARTISTIQUE (festival, concert, fête locale, etc.) ; ➤ CULTURELLE (exposition, visite, musée, etc.) ; ➤ TOURISTIQUE (voyage, circuit, etc.) ; ➤ SPORTIVE (soirée, tournoi, etc.) ; ➤ PRIVÉE (soirée, réunion, etc.).	➤ Un invité est intoxiqué suite au repas du comité des fêtes. ➤ Une association organise une manifestation en plein air : le chapiteau, qu'elle a monté, s'effondre et blesse un enfant. GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE
Votre association est-elle assurée pour toutes les activités qu'elle organise (loto, tombola, soirée, etc.) ?	➤ Lors du loto annuel organisé par une association de basket, les effets personnels et vêtements des invités sont volés dans le vestiaire organisé à cette occasion. GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE VESTIAIRE ➤ Le membre d'une association de loisirs casse, en la transportant, la sono qui avait été confiée pour une soirée. GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE BIENS CONFIEÉS
Occupez-vous parfois des locaux ? Si oui, votre responsabilité peut être engagée en cas de dommages	➤ La salle des fêtes d'une commune est prêtée à l'occasion d'une soirée. Un incendie se déclare lors de la préparation des repas et détruit le bâtiment. GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE LOCAUX OCCASIONNELS
Savez-vous, qu'en tant que dirigeant, votre responsabilité peut être recherchée ?	➤ Un trésorier est condamné pour avoir émis des chèques sans avoir vérifié si le compte était suffisamment approvisionné. ➤ Les dirigeants d'une association de propriétaires sont condamnés à verser des dommages et intérêts suite à un recours jugé abusif contre un permis de construire (dirigeants condamnés personnellement car association insolvable). GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE DIRIGEANTS

DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS	
Vous possédez du matériel ou des équipements (informatique, etc.) : qu'ils soient dans un local vous appartenant ou dans un local prêté par la commune, ils peuvent être volés ou détruits : avez-vous pensé à les garantir ?	➤ Les tapis de sol dans la salle de gym prêtée par une commune sont volés. Le contrat de la commune ne couvre pas ce matériel. GARANTIE BIENS MOBILIERS ➤ L'ordinateur portable d'une association est cassé lors de son transport. GARANTIE BIENS MOBILIERS (informatique) ➤ Lors d'une exposition organisée par l'association, un tableau est volé. GARANTIE BIENS MOBILIERS (exposition)

INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS DES MEMBRES DU BUREAU	
Souhaitez-vous disposer d'une indemnité complémentaire si le président de l'association se blesse ?	➤ Lors d'une réunion, un président chute et se blesse gravement. Il conserve une invalidité de 10 %. L'assurance de l'association lui verse un capital complémentaire. INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS

Les garanties optionnelles

DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS

L'association est-elle locataire ou propriétaire d'un local ?	► Le local de l'association subit un dommage suite à un événement (incendie, dégâts des eaux, vol, bris de glace, etc.). DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS
---	--

INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS

Souhaitez-vous disposer d'une indemnité complémentaire si l'un de vos adhérents ou bénévoles se blesse ?	► Un adhérent s'ébouillante avec l'huile de friture lors de la préparation du repas d'une soirée. Il a besoin de soins médicaux et sa mutuelle est insuffisante pour le remboursement des frais. L'assurance de l'association lui verse le complément. INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS
--	---

PROTECTION JURIDIQUE ET VÉHICULES À MOTEUR DES ASSOCIATIONS

PROTECTION JURIDIQUE

SITUATIONS	CAS CONCRETS
Organisez-vous parfois des manifestations sportives ou culturelles et faites-vous appel à un prestataire pour l'acheminement de votre matériel ?	► Votre prestataire ne vous livre pas dans les délais prévus, le matériel nécessaire à la manifestation. PROTECTION JURIDIQUE DES ASSOCIATIONS

VÉHICULES À MOTEUR

SITUATIONS	CAS CONCRETS
L'association possède-t-elle un ou plusieurs véhicules ?	► Le véhicule à moteur subit un dommage suite à un événement couvert VÉHICULES À MOTEUR DES ASSOCIATIONS

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



01/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.

